



VILLE DE CAP-CHAT

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Yves Roy, directeur général et greffier de la Ville de Cap-Chat, qu'en vertu de l'article 105.1 (C-19) de la Loi sur les cités et villes, il sera procédé au dépôt du **RAPPORT FINANCIER ainsi que du RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES de la Ville de Cap-Chat, pour l'exercice financier 2021**, lors de la **séance ordinaire du Conseil municipal** qui se tiendra **lundi, le 4 avril 2022, à 20 h**, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville au 53, rue Notre-Dame à Cap-Chat.

Donné à Cap-Chat, le 23 mars 2022

Yves Roy
Directeur général et greffier